

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 17 OCTOBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 juin 2020, portant délégation de pouvoir au Président, visée en Préfecture le 15 juin 2020 ;
- Vu l'article R 2122-2 du Code de la commande publique
- Vu le besoin de faire appel ponctuellement à un prestataire pour exploiter une double ligne de bus urbaine du réseau l'Agglo en Bus sur la Commune de Gap en raison d'une pénurie de conducteurs ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée le 22/09/2023, pour l'exploitation d'une double ligne urbaine déclarée infructueuse pour absence d'offres ;
- Vu la consultation relancée sans publicité ni mise en concurrence le 09/10/2023 pour satisfaire le besoin avéré ;
- Considérant que la proposition présentée par la société SCAL (0500 GAP) est apparue comme économiquement et qualitativement satisfaisante ;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un accord cadre à bons de commande, pour une période d'affrètement court du lundi 06/11/2023 au samedi 30/12/2023 (46 jours) avec la société SCAL (05 000 GAP).

Article 2 :

Le présent accord-cadre à bons de commande est passé pour un montant :

Coût à la journée du service : 790,00 € HT
soit un total de 36 340 € HT pour la ladite période.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des transports.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 17 octobre 2023

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 07 NOV. 2023

Publié ou notifié le : 07 NOV. 2023

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2023_10_73**
Objet : **Décision attribution exploitation double ligne urbaine L 7 et 9 pour la régie des transports**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-10-17 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 005-200067825-20231017-D2023_10_73-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20231017-D2023_10_73-AI-1-1_0.xml	text/xml	916 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3470.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20231017-D2023_10_73-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	81.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 novembre 2023 à 15h29min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 novembre 2023 à 15h29min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 novembre 2023 à 15h29min22s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	7 novembre 2023 à 15h29min32s	Reçu par le MI le 2023-11-07

